

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201881-20230919-202341D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présent : 8

Votants : 8

L'an deux mil vingt trois

Le 19 septembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de la commune de Roche

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la mairie, sous la Présidence de Mme MASSON Christelle, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07 septembre 2023

Présents : Mme Christelle MASSON, Maire, Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR, adjointe, Mr Laurent GRIOT, adjoint, Mme Annick MAISSE, Mr Jean-Yves BESSEY, Mr Frédéric GRANDPIERRE, Mr Jean-Baptiste WILLAUME, Mr Jérôme VRAY conseillers municipaux.

Excusée : Mme Cindy CHARLES,

Secrétaire de séance : Mr Jérôme VRAY

OBJET : Uniformisation des révisions de loyer

Madame le Maire explique au conseil que certains baux de location auraient besoin de modification.

En effet les dates et modalités de révision de chacun des baux est différent.

Il est proposé de réviser les loyers chaque année le 1^{er} juillet en fonction de la variation de l'indice référence des loyers publiés par l'INSEE. L'indice à prendre en compte sera le plus récent publié.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE les conditions de révision de loyer
- AUTORISE le Maire à signer les avenants des baux de location

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
CERTIFIE CONFORME

Fait à ROCHE, le 19 septembre 2023

Le secrétaire de séance
Mr Jérôme VRAY



Le Maire
Christelle MASSON

